



## Proratisation des congés temps partiel

Par **Sabmanette**, le **05/04/2011** à **20:10**

Ma société a été rachetée par une autre société, je suis comptable en congés parental a 4/5. Dans mon ancienne boite j étais a 2.08 congés d acquis par mois. La nouvelle comptable me proratise mes congés et a apparemment l'aval de ses experts comptable comment puis faire pour les forcer a modifier ce qu'ils font? En plus elle voulait modifier mes congés acquis, je pense devoir partir en courant... Merci par avance.

Par **P.M.**, le **05/04/2011** à **21:19**

Bonjour,  
2,08 jours ouvrés par mois de travail à temps plein correspondent à 2.5 jours ouvrables et même à temps partiel vous avez droit à 5 semaines de congés payés, c'est l'indemnité qui est différente...